

SÉCURISEZ VOTRE AVENIR ET CELUI DE VOS PROCHES



SOLUTION PRÉVOYANCE
Avril 2024

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



BNP PARIBAS

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change

Avec **Solution Prévoyance**, préservez votre niveau de vie et celui de vos proches en cas de difficultés : arrêt de travail, invalidité, perte d'emploi, décès.



> POURQUOI SOUSCRIRE LE CONTRAT SOLUTION PRÉVOYANCE ?

- ◆ **41 % des Français ont déjà été confrontés** à un arrêt de travail, une perte d'emploi, une invalidité permanente ou une perte de revenus liée au décès d'un proche*.
- ◆ **Quel que soit votre âge, votre mode de vie ou votre situation familiale**, un imprévu peut bouleverser votre niveau de vie et celui de votre famille.
- ◆ Solution Prévoyance vous protège vous et votre famille **grâce à un soutien financier et des services de proximité pour vous aider à faire face aux conséquences des coups durs de la vie**, qu'ils soient consécutifs à une maladie, un accident ou un décès.

* Enquête 2020 de l'Observatoire de l'imprévoyance VYV - IPSOS

** Ameli 1^{er} mai 2023

> COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous réalisez avec votre conseiller BNP Paribas un diagnostic sur-mesure de votre situation.
- Pour chaque aléa (arrêt de travail, perte d'emploi, invalidité et décès) nous calculons le montant de prestations que vous pourriez percevoir des organismes sociaux et de votre convention collective le cas échéant.
- Puis, nous vous proposons le montant ajusté pour sécuriser le niveau de vie de vos proches en cas de décès et maintenir tout ou partie de vos revenus lors d'un arrêt de travail, d'une invalidité ou d'une perte d'emploi.



VOUS DISPOSEZ DE 3 GARANTIES ESSENTIELLES INCLUSES AU CONTRAT

Vous pouvez personnaliser votre contrat avec des garanties de prévoyance complémentaires adaptées à vos besoins.

GARANTIES ESSENTIELLES*

- Décès
- Perte totale et irréversible d'Autonomie (PTIA)
- Maladies redoutées (cancer, AVC, infarctus, sclérose en plaque)

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES*

- Arrêt de travail
- Invalidité
- Perte d'emploi

- Vous serez couvert jusqu'à vos 67 ans ou au plus tard jusqu'à votre âge de départ en retraite sauf pour la garantie décès pour laquelle vous serez couvert jusqu'à vos 90 ans.
- Vous pouvez adhérer au contrat Solution Prévoyance jusqu'à vos 64 ans.

⚠ **Les garanties décès, PTIA et maladies redoutées ne pourront pas être supprimées. Elles sont incontournables et incluses à votre contrat.**

⚠ **Si vous souscrivez la garantie arrêt de travail au-delà d'un mois après la souscription, une période d'attente de 6 mois sera appliquée avant que vous puissiez être indemnisé. La garantie perte d'emploi est soumise à un délai de carence de 6 mois et la garantie arrêt de travail à un délai de franchise de 30 jours.**

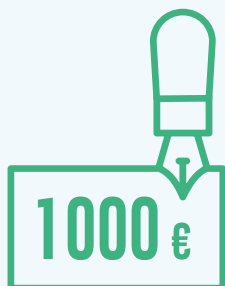


> LES AVANTAGES BNP PARIBAS*

- Votre contrat Solution Prévoyance **s'ajuste à la fois en termes de garanties et de montants** pour vous offrir une protection complète et sur-mesure.
- En cas de **maladies redoutées**, Solution Prévoyance vous aide, grâce à **un versement de 5 000 €**, pour faire face aux dépenses liées à la maladie non prises en charge par la Sécurité Sociale.
- Dans le cadre de certains cancers du sein : **le test génomique** pour détecter le risque de récurrence du cancer, prescrit par l'oncologue **est pris en charge en complément du remboursement éventuel de la Sécurité Sociale dans la limite de 3 000 €**.
- Nous vous **remboursons automatiquement les cotisations dès le début de votre indemnisation en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou perte d'emploi** afin de ne pas peser sur votre budget.

* Dans les limites et conditions prévues au contrat

> LES AVANTAGES BNP PARIBAS, C'EST AUSSI :



Votre contrat Solution Prévoyance inclut de nombreuses prestations d'assistance en cas d'accident ou de maladie. Elles sont accessibles au choix, au moment où vous en avez besoin, dans la limite d'une enveloppe de services de 1000 € selon le risque garanti : aide à domicile, garde d'enfants, accompagnement à l'école, rendez-vous médicaux... Si vous le souhaitez, des prestations complémentaires à l'enveloppe du service sont également disponibles afin de répondre au mieux à votre situation.

> DE QUOI DÉPEND LE TARIF ?

- ◆ De l'âge de l'assuré
- ◆ De l'éventuelle consommation du tabac
- ◆ De la profession
- ◆ Des garanties retenues et montants souscrits
- ◆ Du barème en vigueur et de l'éventuelle majoration liée aux résultats des formalités d'adhésion



QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE L'UTILISATION DES GARANTIES

> PIERRE, 35 ANS, INFIRMIER

« Pierre est infirmier à l'hôpital public de Lyon. Il gagne 2500 € nets par mois. Il détient un contrat Solution Prévoyance qui le couvre à hauteur de 150 000 € en cas de décès, 1500 € net par mois complet d'arrêt de travail sous forme de versement mensuel ou d'invalidité sous forme de rente. Il n'est pas couvert en cas de chômage car il est fonctionnaire. Il souffre d'une arthrose au genou qui l'invalide fortement et doit être opéré et arrêté pendant 2 mois. »



Grâce au contrat Solution Prévoyance :

- Pendant son arrêt de travail, **Pierre perçoit 50 €/jour pendant 30 jours**, à l'issue d'une période de 30 jours de franchise, soit 1 500 €, ce qui lui permet de maintenir son niveau de vie.
- Pendant sa convalescence, Pierre ne peut plus marcher, ni conduire. **Il bénéficie d'une aide ménagère**: elle effectue 40 heures de ménage pour l'aider à assurer les tâches du quotidien.

> STÉPHANE, 45 ANS, EMPLOYÉ DE BUREAU

« Stéphane est employé de bureau. Il gagne 2000 € nets par mois. Son contrat Solution Prévoyance le couvre à hauteur de 100 000 € en cas de décès, 200 € net par mois en cas d'invalidité et 600 €/mois en cas de perte d'emploi. Un an après la souscription de son contrat, il est licencié pour motif économique. »

Grâce au contrat Solution Prévoyance :

- Après le délai d'attente (période de carence) : **Stéphane perçoit 600 €/mois pendant 6 mois soit 3 600 €, à compter de la date d'accord de France Travail (anciennement Pôle Emploi).** L'indemnité reçue par Stéphane est calculée à partir de sa date d'inscription à France Travail.
- **Il bénéficie aussi d'une enveloppe de prestations personnalisables de 1 000 €** pour financer ses frais de formation ou ses déplacements. Il peut également être accompagné dans sa recherche d'emploi.



CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

> GAËLLE, 30 ANS, SECRÉTAIRE MÉDICALE, MAMAN DE KEVIN 5 ANS

« Gaëlle est secrétaire médicale. Elle perçoit un salaire mensuel de 1600 € nets. Avec Solution Prévoyance, elle sera couverte à hauteur de 130 000 € en cas de décès, 300 € nets par mois complet d'arrêt de travail sous forme de versement mensuel et en cas d'invalidité sous forme de rente, 500 €/mois en cas de perte d'emploi. Deux mois après ses 30 ans, le diagnostic est fait d'un cancer du sein. Elle est en arrêt de travail pendant 1 an. »



Grâce au contrat Solution Prévoyance :

- ◆ Gaëlle perçoit, pendant toute la durée de son arrêt de travail, un complément de revenus de **10 € /jour pendant 1 an, soit la somme de 3350 €** déduction faite de la franchise de 30 jours. **Elle reçoit aussi un capital de 5000 €** pour financer les dépassements d'honoraires du chirurgien, non pris en charge par sa mutuelle, et le montant des prothèses capillaires non pris en charge par la Sécurité sociale.
- ◆ Au-delà du soutien financier, **elle profite d'une aide ménagère pendant 20 heures et d'un accompagnement de son fils à l'école.**



CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Contactez-nous pour plus d'informations



Service Client

3477 Service gratuit
+ prix appel

Lundi-vendredi : 8h-20h
Samedi : 8h-18h (hors jours fériés)



Conseiller



Site

mabanque.bnpparibas*



Application

"Mes comptes"*

pour tablettes et smartphones

* Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à internet et hors alertes par SMS.

CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS

Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 21 602 240 € - 308 896 547 RCS Paris
Siège social: 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Bureaux: 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex - Tél.: 01 41 42 83 00

CARDIF ASSURANCE VIE

Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris
Siège social: 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Bureaux: 8, rue du Port 92728 Nanterre Cedex - Tél.: 01 41 42 83 00

UFEP

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les Associations et par les articles L. 141-7 et R.141-1 à R.141-9 du Code des assurances
Siège social: 1, rue des Fondrières - 92000 Nanterre

MONDIAL ASSISTANCE

AWP FRANCE SAS - SAS au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny
Société de courtage d'assurances Inscription ORIAS n° 07026669 - www.orias.fr - Siège social: 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de: AWP P&C SA, Société anonyme au capital de 17 287 285,00 €
519 490 080 RCS Bobigny Société régie par le Code des assurances - Siège social: 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
AWP France SAS et AWP P&C sont désignées ensemble sous le nom commercial "Mondial Assistance"

BNP PARIBAS

S.A. au capital de 2 294 954 818 € - Siège social: 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. PARIS
Identifiant CE FR 76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735 mabanque.bnpparibas



BNP PARIBAS

La banque
et l'assurance
d'un monde qui change